

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 13 (1967)
Heft: 9

Artikel: Ce que les Suisses de Paris attendent de l'article 45 bis
Autor: Vaucher, Robert / Zbinden, L.A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848934>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La colonie suisse en France étant de loin la plus importante, il va de soi qu'elle aura un rôle important à jouer au sein de la cinquième Suisse. Comprenant tout l'intérêt que nos compatriotes portent à la réorganisation des colonies suisses de l'étranger, nous jugeons opportun de publier in extenso les articles de M. Robert Vaucher, président de la Fédération des Sociétés suisses de Paris et celui de M. Albert Zbinden (Groupe d'études helvétiques de Paris), porte-parole de l'Union des Suisses de France.

La Réd.

Ce que les Suisses de Paris attendent de l'article 45^{bis}

par Robert Vaucher,
Président de la Fédération des Sociétés suisses
de Paris

Il y a vingt-cinq ans, en septembre 1942, lors du XX^e Congrès des Suisses de l'étranger à Neuchâtel, j'avais été chargé de parler de : « La mission internationale de la Suisse et les Suisses de l'étranger ».

Il s'agissait alors, en pleine guerre, de montrer à nos compatriotes de l'intérieur comment l'étranger nous jugeait, quelle était notre tâche, combien notre pays, au milieu des haines déchaînées, paraissait une oasis de paix et de bonheur et quelle reconnaissance le peuple de France, celui dont les enfants arrivaient par milliers passer chez nous quelques mois leur permettant de rétablir une santé menacée par les souffrances de la sous-alimentation et les restrictions de tous genres, manifestait à l'égard de la Suisse « cette sœur de charité de l'Europe » comme l'appelait alors un ministre français.

Cette reconnaissance envers notre pays nous la rencontrons encore aujourd'hui, très vive, chez les anciens prisonniers de guerre qui furent internés en Suisse en 1940 et 1941, qui viennent régulièrement assister aux manifestations de nos diverses sociétés suisses, que ce soit dans la région parisienne ou dans les grandes villes de province.

Lors de notre dernière fête nationale du 1^{er} août, que les Suisses de la région parisienne célèbrent toujours le dernier dimanche de juin, avant la dispersion estivale, dans le magnifique parc de l'Ecole du Montcel à Jouv-en-Josas, près de Versailles et de Rambouillet, j'ai eu encore le plaisir, comme Président de la Fédération des Sociétés suisses de Paris, de recevoir les vœux pour notre pays d'une délégation de l'Amicale des Prisonniers de guerre internés en Suisse. Ceux-ci venaient, avec une fidélité touchante, fêter avec nous le 1^{er} août et nous dire le souvenir reconnaissant, que les années n'affaiblissent pas, qu'ils portent à la Suisse et l'affection qu'ils ont pour elle.

Aujourd'hui, je parle au nom de cette nouvelle Fédération qui vise à donner à la communauté helvétique de la région parisienne, qui compte une trentaine de mille membres, dont 16.000 sont doubles-nationaux, une structure nouvelle avant une base juridique et la volonté d'être en mesure de répondre aux tâches et aux prérogatives que l'article 45^{bis} de la Constitution pourra engendrer pour les citoyens de la cinquième Suisse.

Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte, par la présence dans cette salle de nombreux parlementaires, de dire la reconnaissance des Suisses de Paris pour l'accueil si cordial que, députés au

Conseil national ou au Conseil des Etats, ont bien voulu réserver à la lettre que nous leur avions adressée au nom de notre colonie au début de 1966 pour leur demander d'appuyer cette modification de notre Constitution qui fait de nous de véritables citoyens helvétiques.

Mais il y a bientôt un an que le peuple suisse a ratifié le vote du Parlement et nous voudrions que cet article devienne maintenant une réalité pratique, qu'il permette des relations qui ne soient plus seulement vagues et épistolaires mais qu'il nous donne vraiment l'impression de ne vous avoir jamais quitté.

Il faut que cesse un certain état d'esprit de réserve vis-à-vis des Suisses de l'étranger que l'on rencontre parfois encore dans ce pays dont nous sommes venus pourtant défendre les frontières durant les deux dernières guerres en abandonnant, à l'étranger, des positions rarement retrouvées une fois la paix revenue.

Il ne faut plus que se reproduise le cas d'un de nos jeunes compatriotes de Paris qui, par patriotisme, avait quitté sa famille pour aller faire des études, et son service militaire, en Suisse et qui s'était entendu répondre, dans un de nos cantons romands, alors qu'il voulait louer une chambre : « Nous ne louons qu'à des Suisses de Suisse. »

En France, les Suisses y résidant depuis un certain temps et ayant une situation stable ne se sentent pas, sauf dans certaines professions pour lesquelles la naturalisation est obligatoire, traités en étranger. Ils obtiennent une carte d'identité de dix ans, qui ne fait même pas mention de leur qualité d'étranger puisqu'elle s'intitule seulement « Carte de résident privilégié ». Aussi pour des jeunes Suisses nés en France la tentation est grande, une fois la majorité venue, d'opter pour leur pays de résidence où ils ont leurs amis et leurs occupations. Il faut donc tout faire pour donner à nos jeunes qui se rendent en Suisse le sentiment qu'ils ne sont pas des intrus à qui l'on dit : « Pourquoi êtes-vous rentrés ? », mais bien des fils d'autant plus dignes de considération qu'ils ont fait un effort pour conserver leur nationalité d'origine.

Certes, parmi les Suisses nationaux il y en a, et les exemples sont nombreux, qui font preuve de beaucoup plus de patriotisme, de dévouement à nos diverses œuvres helvétiques, que certains Suisses cent pour cent dont l'indifférence est déconcertante. Il faut toutefois songer que dans une ou deux généra-

tions l'ascendance helvétique ne sera plus qu'un souvenir pour les fils de doubles-nationaux. C'est pour préserver notre colonie d'un vieillissement qui n'est, hélas, que trop visible qu'il faut dès maintenant chercher à offrir à nos compatriotes de l'étranger des possibilités de contacts plus étroits avec le pays.

Que de dévouement, de travail nullement récompensé on rencontre parmi les membres de nos sociétés suisses de Paris. Notre Fédération groupe seize sociétés suisses comme membres actifs et deux sociétés d'origine helvétique, mais ayant maintenant une majorité étrangère, comme membres associés. Elle rassemble près de 8.000 membres, chiffre approximatif car souvent des compatriotes font partie de plusieurs sociétés.

Quand on songe aux effectifs d'avant-guerre on risquerait de devenir mélancolique si l'on ne constatait pas, parmi nos membres, un tel sentiment de fidélité envers la mère patrie qu'il leur paraît tout naturel de songer, une fois l'âge de la retraite venue à rentrer au pays pour y passer leurs dernières années.

Certes, quand nous nous rendons en Helvétie en sociétés, nous y sommes admirablement reçus. Je viens d'en avoir la preuve tout dernièrement au Tir fédéral au petit calibre à Neuhausen am Rheinfall où le président central, M. Minnig, me remit, en qualité de Président de la Société suisse de tir de Paris, un magnifique vitrail dédicacé qui prouvait combien on avait préparé à l'avance, dans ce tir qui rassembla 10.000 tireurs, la réception de cette petite équipe de six tireurs arrivant de France.

L'an dernier, au Tir fédéral de Vétérans à Lucerne, c'était un beau « Stammtisch » représentant, en miniature, le drapeau fédéral des tireurs vétérans qui m'était remis par le Président central, avec l'inscription gravée dans le socle : « La Société suisse des vétérans tireurs à leurs camarades vétérans suisses de Paris ». Et lors du discours à la « Festhalle » du Colonel commandant de corps Frick, nous avons été très émus par l'éloge qu'il fit du patriotisme des vétérans tireurs des bords de la Seine.

Notre Société suisse de gymnastique de Paris vient de rentrer de la Fête fédérale de gymnastique de Berne, enchantée, elle aussi, de la cordialité de l'accueil qui lui fut réservé.

Nous savons gré à ceux de nos compatriotes qui ont compris quel réconfort moral c'est pour nos groupements de se sentir fêtés à leur arrivée au pays par nos grandes fédérations nationales, mais je voudrais que l'on pense chez nous à ceux de la cinquième Suisse qui arrivent isolés, dont certains mettent pour la première fois le pied sur le sol helvétique. Je voudrais qu'à Berne ils trouvent un foyer, si modeste soit-il, où ils puissent savoir à l'avance qu'ils ont un local au pays où ils peuvent faire adresser leur courrier, trouver un renseignement, un conseil, sentir la chaleur d'un souhait de bienvenue, afin qu'ils ne se sentent pas étranger chez eux. Ils ne doivent plus avoir une impression de solitude complète en arrivant dans ce pays qui est le leur.

Je sais bien que beaucoup trouvent un accueil au « Home pour les Suisses de l'étranger à Durrenaesch, en Argovie, et au nom de la Fédération des Sociétés suisses de Paris j'exprime toute notre gratitude à

ceux et à celles qui se dévouent à cette belle œuvre, mais c'est dans la capitale qu'il faudrait, surtout, avoir un foyer d'accueil.

Pour que cet article 45^{bis} de la Constitution ne reste pas plus longtemps sans effet pratique pour nous, je souhaite qu'un délégué du Conseil fédéral soit désigné pour la cinquième Suisse. Un délégué qui, maintenant que la Constitution donne au Conseil fédéral la compétence de légiférer en ce qui concerne la cinquième Suisse, puisse élaborer une politique des Suisses de l'étranger, coordonnant tout ce qui nous concerne. Il devra avoir les possibilités matérielles de faire œuvre utile pour renforcer les liens entre compatriotes de l'intérieur et de l'extérieur.

Vous avez déjà un délégué au Conseil fédéral à la coopération technique, un autre pour les questions atomiques, un encore aux questions conjoncturelles, un au logement, un aux accords commerciaux, un enfin à la Défense nationale économique, pourquoi, si l'on veut vraiment innover et permettre une collaboration fructueuse, ne pas avoir également un délégué responsable, doté de crédits, qui puisse accomplir dans le cadre de la cinquième Suisse un véritable apostolat. Ce sera pour le rayonnement de notre pays à l'étranger d'une importance considérable. Cette tâche ne peut être remplie par un organisme semi-privé, si dévoué soit-il, comme le secrétariat des Suisses de l'étranger au dévouement duquel nous rendons tous hommage. Evitons de perdre plus de temps et œuvrons rapidement. Il faut un homme compétent, qui puisse consacrer toute son activité à ses fonctions et prendre des décisions, ou tout au moins qui ait la possibilité de se faire entendre rapidement au Palais fédéral puisqu'il sera de la maison.

Notre Fédération des Sociétés suisses de Paris a des ambitions et des projets. Elle veut savoir à qui elle pourra s'adresser utilement pour en discuter.

Nous voudrions pouvoir donner de l'essor à notre organe : « Le Messager suisse de France » que l'on souhaiterait être à même de diffuser plus largement dans les petits noyaux de Suisse ou chez les isolés disséminés dans certaines régions campagnardes, qui n'ont souvent presque plus de liens avec notre pays. Il faut les intéresser à nouveau à leur patrie d'origine.

Nous souhaitons pouvoir organiser des manifestations civiques pour célébrer l'entrée des jeunes gens et jeunes filles dans la communauté helvétique lors de leur majorité.

Il serait urgent, si l'on veut que notre colonie de Paris ne continue pas à voir diminuer ses effectifs, avoir à notre disposition une Maison suisse où l'on puisse se retrouver, y avoir des locaux pour nos diverses sociétés obligées de se réunir dans des cafés, une grande salle permettant d'offrir à nos compatriotes des conférences, des projections de films et des soirées récréatives, sans avoir à payer en ville des prix de location de salles prohibitifs qui empêchent de créer une vie communautaire active.

Les Allemands, les Italiens, les Danois, les Suédois et les Libanais entre autres, ont dans la capitale française leur Maison construite ou installée avec l'appui de leurs gouvernements. Les Suisses de Paris cotisent depuis vingt ans pour pouvoir avoir leur hôpital dont on espère poser bientôt la première

Pierre car le permis de construire vient enfin d'être délivré, ils étudient maintenant la question de la Maison suisse mais ils auront besoin de voir mettre en pratique notre devise : « Un pour tous, tous pour un » pour arriver à une réalisation digne de notre pays.

Les autorités sportives suisses n'ont pas voulu, jusqu'ici, accorder de subsides aux sociétés sportives de notre colonie, qui font pourtant œuvre utile parmi les jeunes. On souhaite, en Suisse, avoir une jeunesse forte et saine et l'on subventionne les groupements sportifs. Quand cette jeunesse quitte le sol national pour venir faire un stage commercial ou industriel, ou encore des études sur les bords de la Seine, on estime inutile d'aider nos sociétés qui cherchent pourtant à leur permettre de pratiquer les sports dont ils étaient coutumiers dans nos cantons. Nous ne comprenons pas pourquoi une fois la frontière franchie tous les subsides cessent d'être accordés aux sociétés sportives helvétiques pourtant affiliées à nos fédérations nationales.

Les difficultés de transports sont beaucoup plus grandes à Paris, par exemple, qu'en Suisse pour se rendre à un stade ou un terrain de sports. Pour participer à un exercice de tir il nous faut faire à Paris 44 kilomètres pour aller et revenir du stand. Il serait désirable que nous puissions offrir à nos jeunes un équipement sportif difficile à se procurer sans l'aide accordée généreusement en Suisse aux sociétés sportives et dont nous sommes privés.

Je voudrais, avant de conclure, avoir l'éloquence d'un Jaurès pour venir plaider à Lugano une cause que je souhaiterais pouvoir gagner aujourd'hui. Il s'agit des secours accordés de Suisse à nos déshérités, à ceux qui attendent dans la misère de pouvoir entrer dans nos homes de vieillards surpeuplés, à ceux à qui la vie a été dure et qui, l'âge arrivant, se trouvent sans ressources suffisantes.

Il faut que cesse le scandale actuel qui fait qu'un Suisse de l'étranger, après une enquête sérieuse faite par une de nos sociétés de bienfaisance constatant qu'il aurait besoin, pour vivre décemment, d'un subside de 100 ou 200 francs par mois recevra cette somme s'il a eu la chance de naître dans un canton riche, mais il n'en touchera que la moitié ou le tiers, ou parfois rien du tout, s'il est originaire d'un canton pauvre. Il est tragique de voir que même dans nos asiles il y a des nantis et des sous-développés, suivant les communes dont ils sont ressortissants.

Les questions d'assistance doivent aujourd'hui, selon l'article 45^{bis}, être mises sur le plan fédéral pour les Suisses de l'étranger. Il est révoltant pour ceux des nôtres qui s'occupent de ces problèmes d'assistance de devoir faire des distinctions entre compatriotes. Les Suisses dans le besoin doivent avoir, quel que soit leur canton d'origine, les mêmes droits à l'appui de la mère patrie.

Nous donnons des millions pour aider les pays sous-développés ou en voie de développement, c'est fort bien, mais que l'on n'oublie pas qu'il y a aussi des sous-développés malheureusement dans nos communautés de l'étranger.

Quelle satisfaction pour nous si la première réalisation de l'article 45^{bis} consistait en une mesure de

justice sociale, mettant l'aide à tous nos malheureux sur le même plan.

Cela porterait bonheur à la cinquième Suisse !

DISCOURS SUR L'INFORMATION

par L. A. ZBINDEN

Je parle au nom des Suisses de France et mon propos concerne l'information. A première vue, on pourrait croire que ce sujet est limité, qu'il est affaire de spécialistes, comme dans la séance de commission qui s'est réunie ce matin, et que par conséquent il ne requiert pas l'audience d'une assemblée plénière comme celle-ci.

Ce n'est pas ce que nous croyons. L'information nous apparaît au contraire comme une chose centrale à nos préoccupations. Elle est un élément moteur et relationnel sans quoi rien ne peut être créé. Faire une chose, c'est la faire connaître. Sans information, il n'y a pas d'initiative, pas de débat, pas d'idée, pas de participation, donc pas de démocratie. La démocratie, c'est l'information.

La nature des relations entre la Suisse et ses ressortissants établis hors de ses frontières n'était pas jusqu'ici une nature démocratique. C'est pourquoi on a voulu la changer. Ces relations étaient folkloriques.

Qu'une situation aussi insuffisante ait pu se prolonger aussi longtemps, cela n'a été possible que par le manque d'information. Si l'information avait existé, elle aurait appelé l'attention sur le sens de la citoyenneté suisse, à savoir une qualité morale chevillée à l'individu et non pas une notion juridique chevillée à un lieu domiciliaire. La Suisse, avant d'être une terre, c'est des hommes, et la Suisse existe partout où il y a des Suisses. Lorsque les mercenaires de nos vallées partaient au service étranger, l'éloignement ne les dépréciait pas. Ils demeuraient des citoyens à part entière et la patrie, comme à celle de Danton, demeurait attachée à la semelle de leurs chaussures. Ils quittaient la patrie, mais la patrie ne les quittait pas.

Voilà ce que l'information, qui est aussi présence de l'histoire, aurait rappelé aux hommes de ce temps, si elle avait existé. Sans remonter si haut, elle leur aurait rappelé qu'il y a vingt ans, les Nations Unies ont inauguré leur existence en proclamant solennellement pour tous les hommes — et pour toutes les femmes — les droits du citoyen. Et les premiers de ces droits, parce qu'ils sont liés à l'expression même de la liberté, sont le droit d'élire des représentants et d'être élu comme tel. L'UNESCO a inscrit à son fronton cette déclaration universelle des droits de l'homme et de la femme, et toute son activité consiste à les inscrire dans les faits. La Suisse fait partie de l'UNESCO, mais les femmes de ce pays ne sont pas des citoyennes. La Suisse fait partie de l'UNESCO, mais les Suisses de l'étranger n'étaient pas des citoyens.

Il apparaît ainsi que la Suisse qui se félicite du droit des peuples à l'autodétermination, ne s'est pas trop soucieuse jusqu'ici du droit de ses enfants du dehors à disposer d'eux-mêmes. Et alors que les meilleurs d'entre eux, soucieux de dignité pour eux-mêmes et pour leur pays, cherchaient à réformer

les liens entre la cinquième Suisse et la patrie, celle-ci ne leur a que trop longtemps répondu par un sourire paternel et un refrain champêtre.

A l'extérieur même, dans leur propre communauté, ces hommes ont été parfois suspectés dans leur activité civique. Au lieu d'être salués comme des pionniers, il est arrivé qu'on les regarde comme des ambitieux. Ce qui montre que les Helvètes qui s'expatrient, s'ils perdent leurs droits, ne perdent pas leur caractère. On n'aime pas trop chez nous ceux qui se distinguent. La Suisse est ce pays où il ne fait pas bon avoir raison trop vite : on y perd la tête. Le major Davel en a su quelque chose. D'où la nécessité d'une information renseignant sur la vérité des intentions. Si la « Gazette de Lausanne » avait existé de son temps, Davel aurait gardé sa tête. Et nous, nous voulons conserver la nôtre, et montrer au peuple de quoi elle est faite.

Au peuple et à ses représentants, Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de parler devant des personnalités éminentes, qui assument des charges difficiles de responsabilité. Et devant elles, c'est encore une tâche d'information que j'ai conscience d'accomplir. Pour leur dire ce que nous voyons, ce que nous pensons et ce que nous voulons. Je ne suis pas sûr qu'on ait toujours osé le faire. Et pourquoi l'aurait-on fait ? Les Journées des Suisses de l'étranger étaient jusqu'ici des fêtes cordiales sans importance réelle. C'était avant l'article 45^{bis}, l'ancien régime. A présent c'est le nouveau régime. Thermidor, l'an II de la Nouvelle Suisse. Parlons net : nous pensons que l'article 45^{bis} qui a inscrit dans la Constitution l'intéressement des Suisses de l'étranger à l'entreprise nationale, impose à ces journées annuelles un changement marqué. Sur nos droits, nos devoirs, nos relations, ces journées appellent désormais des débats sérieux et approfondis. La séance de ce matin en était la préfiguration. De près, de loin, les citoyens viennent examiner en commun les problèmes de leur cité commune, ces congrès deviennent donc dans le meilleur sens du terme des congrès politiques.

Réflexion, débat, information. Un style nouveau doit être trouvé pour des manifestations nouvelles, véritable institution qu'il faudra inscrire comme telle dans les lois d'exécution de l'article constitutionnel qui nous concerne.

Je prends ici le risque de parler en toute franchise, croyant que l'utilité y gagne sans que le respect y perde. Nous ne sommes pas ici pour dire des choses agréables. Nous sommes ici pour exprimer des idées, proposer des objectifs et des moyens permettant d'obtenir plus de solidarité, plus de justice, donc plus de bonheur pour tous.

L'article 45^{bis} redistribue les cartes entre les Suisses du dehors et du dedans. Il postule donc sur ce plan-là une Suisse nouvelle. Or c'est cette Suisse nouvelle qu'il faut inscrire dans les faits, et d'abord dans la loi. La liberté n'est rien sans l'exercice de la liberté. L'article 45^{bis} n'est rien sans les lois d'exécution qui, avec sa substance, lui donneront sa justification.

Il s'agit donc d'une promotion, et l'information en est la condition. Informer les hommes, c'est les éclairer et les fertiliser. Les idées naissent de la connaissance et c'est la connaissance qui fait la

volonté. Si la Suisse est devenue ce qu'elle est, c'est parce qu'aux heures décisives de son histoire, des hommes éclairés ont vu en avant, et que, grâce à eux, les forces du progrès l'ont emporté sur les forces de la conservation. La Suisse, cet Etat-miracle, qui vit d'un équilibre, ne peut se perpétuer que par une constante remise en question. C'est ça la vigilance : si les hommes du Grutli n'avaient pas vu en avant, nous serions encore autrichiens.

Or il faut bien le dire : lorsque les Suisses de l'étranger viennent au pays, il leur apparaît que cette vertu d'anticipation y est assez peu cultivée.

Les Suisses de l'étranger voient ce qui se fait ailleurs, là où le pays est riche ils voient aussi ce qui ne s'y fait pas, là où le pays est pauvre. Mais ils s'étonnent, voyant la Suisse riche, qu'on n'y fasse pas davantage. Un journal romand publiait l'autre jour ce cri d'alarme d'un astrophysicien particulièrement compétent, le professeur Golay : « La Suisse est en train de manquer son virage spatial ». Il ne semble pas que ce cri ait empêché beaucoup de gens de dormir. Et l'Europe ? Est-on pour, est-on contre ? La Suisse fabrique les meilleures horloges du monde et on ne sait pas très bien à quelle heure elle vit. On déplore la faiblesse des participations à nos scrutins, et il arrive qu'on nous le fasse remarquer à l'étranger avec un certain sourire. Mais que propose-t-on d'exaltant à notre jeunesse ? Nous sommes un petit peuple, certes, par conséquent condamnés à n'être grand que par l'esprit. Or l'esprit se nourrit de constructions nouvelles. L'Europe en est une, elle est en chantier, et l'on embauche. Voilà une dimension nouvelle, et c'est, croyons-nous, servir la Suisse que de la lui assigner.

Une chose, en revanche, a réjoui mes compatriotes de l'étranger qui l'ont apprise : la création d'un institut destiné à l'étude du fédéralisme subventionné par la Confédération. La N.S.H. l'a fortement appelé de ses vœux. Le voici décidé. Nous en avons besoin. Il contribuera aussi, nous n'en doutons pas, à former des citoyens qui voient loin et que l'on aura, là où se prennent les décisions, la sagesse d'écouter.

Car, en fin de compte, qui décide de notre destin national ? Nous pensons que le monde — et la Suisse avec — est en crise de civilisation et qu'il est essentiel, dans des moments aussi décisifs, que la sagesse impose son point de vue, même si elle n'a pas pour elle le plus grand nombre. Platon, dans sa critique de la démocratie, disait que c'est le système où n'importe qui peut arriver n'importe où. Mais c'est aussi le système — et ceci corrige cela — qui permet aux citoyens de déléguer leur confiance aux meilleurs d'entre eux afin d'agir dans l'intérêt général. Les pays qui veulent demeurer civilisés ont besoin d'élites, et la Suisse plus que tout autre. Les Suisses de l'étranger viennent de loin. Sont-ils des sages ? Ils voudraient l'être. Leur présence ici témoigne en tout cas de leur ardeur, de leur désintéressement et de leur exigence d'une Suisse plus grande, plus ouverte, plus généreuse. Ils ne demandent qu'une chose, c'est qu'on veuille bien leur permettre d'y travailler.

Et rien de tout cela ne peut se faire sans une information bien comprise. L'information, c'est l'agent de liaison entre les citoyens du haut en bas,

de bas en haut et d'un horizon à l'autre. Etre informé, c'est être Suisse en connaissance de cause.

L'information c'est aussi la critique, bien sûr, et heureusement. Si la critique n'existait pas, il faudrait l'inventer. Or il semble qu'elle soit insuffisante chez nous, j'entends la critique méthodique, c'est-à-dire constructive. Les Suisses de l'étranger l'exercent à l'égard du pays, à la mesure de l'exigence qu'ils ont d'une Suisse meilleure, mais ils en usent aussi à leur propre égard. Ils savent tout ce qui leur manque et tout l'effort à accomplir sur eux-mêmes.

L'article 45^{bis} crée une situation de droit sur laquelle la situation de fait est en retard. On dit que les Suisses de l'étranger sont maintenant des citoyens, mais la plupart agissent encore comme des gens de seconde zone engourdis par une longue inaction civique. On dit que les Suisses de l'étranger sont maintenant des citoyens, mais leur communauté est encore vague et manque de structure. On dit que les Suisses de l'étranger sont maintenant des citoyens, mais beaucoup d'entre eux ne le savent même pas.

Il faut donc informer ces hommes et les former. L'information, c'est l'éducation. C'est à quoi s'emploient des citoyens, réunis en groupes d'études en France, en Belgique et ailleurs (comme ceux du Groupe d'Etudes helvétiques de Paris). Mais nous pensons que nos autorités seraient bien inspirées en soutenant ces efforts et en agissant elles-mêmes dans ce sens. On devrait envoyer à travers le monde des messagers pour informer les Suisses qui ne le savent pas ou qui le comprennent mal de ce que représente l'article 45^{bis}, et en retour pour apprendre à connaître leur sentiment.

Mais il faut aussi que l'information fasse son autocritique et s'adapte à la situation nouvelle. La nouvelle Suisse, la Suisse des cinq Suisses est une entité géographique discontinue, dont la radio apparaît comme l'agent de liaison tout naturel.

Nous crovons donc qu'il faudrait obtenir des dirigeants de notre radio nationale un effort pour développer ces liaisons, les améliorer en demandant à qui de droit des longueurs d'ondes supplémentaires, et surtout pour concevoir ces liaisons à double sens : je veux dire que s'il est nécessaire que la Suisse de

l'intérieur rayonne vers l'extérieur, il est nécessaire que la cinquième Suisse rayonne à son tour, en convergence, vers le pays.

En ce qui concerne l'information écrite, nous considérons comme essentiel que les Suisses de l'étranger reçoivent des nouvelles du pays. Nous savons que le règlement consulaire est en voie de réforme, nous pensons qu'il serait utile d'assigner à nos services consulaires la mission d'adresser périodiquement des bulletins d'information aux compatriotes de leur circonscription.

Mais l'instruction, c'est aussi la présence de la Suisse de l'étranger et cette présence se trouverait renforcée si nos autorités voulaient bien envisager d'ouvrir, comme il en existe déjà quelques-uns, des centres suisses en terre étrangère, là où la ville est importante et là où la colonie suisse est active.

Enfin, envisageant l'information dans le sens inverse, nous pensons qu'il conviendrait de mieux instruire l'opinion du pays sur la cinquième Suisse. Dans un récent message, le Conseil fédéral, indiquait que l'aide de la Suisse au tiers-monde s'appuie en priorité sur la cinquième Suisse. Voilà une chose importante, encore faut-il la mettre en évidence et il nous apparaît qu'un service de presse *ad hoc* émanant du secrétariat pourrait être créé et se donner pour tâche d'attirer l'attention de la presse suisse, par des notes concernant la cinquième Suisse.

Voilà quelques idées, elles reprennent en partie quelques-uns des vœux contenus dans le rapport qui nous a été remis ce matin en séance de commission et qui fait état des réponses au questionnaire envoyé aux Suisses de l'étranger.

Cette séance de commission a réuni un grand nombre de participants. C'est le signe visible que chacun a compris l'importance de l'information.

C'est grâce à l'information que la nouvelle Suisse sera créée, c'est grâce à elle que les fossés seront comblés, c'est grâce à elle que demain les Suisses de l'étranger, auront, dans leur pays de résidence, le sentiment, comme le dit Roger-Martin du Gard, d'être des « expatriés », et non pas des « dépatrés ».

Lugano, 26 août 1967.

NANTES (Suite de la page 5).

compatriotes nantais de la chaleur de leur accueil, dit sa joie d'être au milieu d'eux et fit l'éloge autorisé de M. Maurer, qu'il fréquentait, comme collaborateur, dans deux consulats et qui, depuis 1925, parcourut une féconde carrière diplomatique au Havre, à Lille, à Paris, à Bruxelles, à Stockholm et vient de conclure avec bonheur dix années de don de lui-même au service du pays et de ses compatriotes à Nantes. A cette occasion, Son Excellence ramena à tous que les intérêts de la Suisse et son influence, comme

son prestige, dépendaient autant de la façon dont chacun accomplissait son travail, remplissait sa profession dans la Société française et s'ouvrait aux problèmes actuels pour s'y adapter. M. Badel reprit la parole pour interpréter les sentiments de tous à l'égard de M. et de M^{me} Maurer, au moment de leur départ. « Tout ce qui vient de Berne est parfait ? », dit-il. Sous cette forme un peu gasconne de s'exprimer se cachait une grande gratitude pour la manière à la fois consciencieuse et cordiale avec laquelle M. Maurer exerça sa fonction, qui rendait agréable et facile toute collabora-

tion avec lui — il semblait que le si bon sourire de M^{me} Maurer illuminait tout le travail de son mari — et puis, le regret que ce départ laisse dans tous les cœurs !

Une corbeille de fleurs et une céramique de M. Urfer déposées par les mêmes charmantes Fribourgeoises devant M. et M^{me} Maurer prolongèrent l'écho de ces paroles d'amitié, pendant que toute l'assistance chantait à pleine voix : « Ce n'est qu'un au revoir ».

Les Suisses de la région nantaise repartirent dans la nuit, plus attachés que jamais à leur mère patrie !